

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 04/10/2016

Le 10 octobre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, André COLLON (remplaçant de Christian BAISE), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Yann GALLAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Richard PACCAUD, Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Yves DUMOULIN.

OBJET : Développement économique – ZA du Pardy à Frans – Vente de parcelles au Groupe IMMO Mousquetaires

M. Richard SIMMINI, Vice-président chargé du Développement économique rappelle qu'en 2012, un projet de centre commercial a été étudié sur la friche privée dite « Mallaure », située au Nord-Est de la zone artisanale du Pardy à Frans. Ce projet n'a pas pu voir le jour notamment en raison de sa non-conformité au SCOT Val de Saône Dombes.

En effet, le Document d'Aménagement Commercial (DAC) de 2013 qui précise les caractéristiques et les conditions d'accueil des activités marchandes dans les communes du SCOT Val de Saône Dombes, ne prévoit pas de zone d'aménagement commercial sur Frans.

Cependant, une implantation commerciale sur la commune de Frans contribuerait au rééquilibrage de l'offre commerciale sur le territoire du SCOT Val de Saône Dombes. En effet, en 2012, il avait déjà été constaté une évasion commerciale importante en direction de Villefranche-sur-Saône de la part des habitants des communes du nord du territoire de la CCDSV.

En juillet 2016, le groupe IMMO Mousquetaires a signé un compromis de vente avec le propriétaire de la friche Mallaure, cadastrée ZH 457, d'une surface d'environ 21 884 m² et un nouveau projet commercial est présenté par IMMO Mousquetaires (Intermarché) sur cette friche en vue d'une implantation une fois la révision du SCOT achevée. Il s'agit d'un centre commercial d'une surface de 3 000 m² avec une station-service et un espace de services attenant.

La CCDSV est propriétaire de 5 petites parcelles (ZH 420, ZH 485, ZH 486, ZH 488, ZH 492) limitrophes à la friche « Mallaure » pour une superficie totale d'environ 1 471 m². IMMO Mousquetaires souhaite acquérir ces parcelles afin d'augmenter la superficie de son tènement.

Le prix de vente proposé par la CCDSV est de 20 € HT / m², soit une recette de 29 420 € environ (1471 m² X 20 €).

Le groupe IMMO Mousquetaires souhaite signer un compromis de vente pour l'achat de ces parcelles afin d'avancer sur la formalisation de son projet.

Le Bureau du 29 septembre 2016 a donné un avis favorable (avec une abstention) à la cession au groupe IMMO Mousquetaires des 5 parcelles appartenant à la CCDSV au prix de 20 € HT / m².

Le service de France Domaine a été saisi sur cette base et a rendu son avis le 17 août 2016. Cet avis a été joint à la note de synthèse du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, 32 pour et par 3 abstentions,

- **APPROUVE** la vente des parcelles ZH 420, ZH 485, ZH 486, ZH 488, ZH 492 pour une superficie d'environ 1 471 m² au prix de 20 € HT / m² au Groupe IMMO Mousquetaires, ou toute autre entité qui lui serait substitué,
- **AUTORISE** le Président à signer le compromis de vente puis l'acte authentique ainsi que tout acte se rapportant à cette vente.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **17 OCT. 2016**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20161010-2016C87-DE
Affichage le :

17 OCT. 2016

A Trévoux, le 10 octobre 2016

Le Président,
Bernard GRISON

